RAPPORT N° 91/6-30 au Conseil Municipal

OBJET

CONSULTATION D'ENTREPRISES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES POUR LE NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

La Municipalité se propose d'assurer le nettoiement du domaine privatif et du domaine public des Zones d'Activités.

Cette opération consiste à assurer mensuellement :

- la tonte des espaces gazonnés ou herbés,
- le débroussaillage des abords des voies publiques ;
- le balayage des structures d'accueil économique et des voies publiques desservant les Zones d'Activités.

Cette prestation est estimée à 700 000 F. Les crédits seront prévus au Budget de 1992.

Je vous demande :

- d'approuver les pièces de la consultation ;
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres correspondant, à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SANT-DEALE MATRE
SANT-DEALE MATRE

SANT-DEALE MATRE

OF THE MATRE

OF TH

DELIBERATION N° 91/6-30 du Conseil Municipal en séance du samedi 14 décembre 1991

OBJET

CONSULTATION D'ENTREPRISES PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES POUR LE NETTOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 91/6-30 du Maire ;

Vu le rapport de Michel CHAN-LIAT, Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Environnement, Travaux et Appels d'Offres, et Finances;

Sur l'avis favorable de la Commission Finances ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Approuve les pièces de la consultation pour le nettoiement des Zones d'Activités (coût estimatif : 700 000 F, crédits à inscrire au Budget de 1992).

ARTICLE 2

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer des marchés avec les entreprises retenues par la Commission chargée de l'ouverture des plis ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marchés négociés.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Saint-Denis, le 2 1 DEC, 1991

LE MAIRE Colbert Annette H'872/ENV/EB/MPH.

NETTOLEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

I - OBJET

La présente consultation de prestation de service concerne le nettoiement des zones d'activités situées sur le territoire de la Commune de Saint-Denis.

Huit zones d'activités sont à traiter :

Bretagne, Chaudron, Finette, Foucherolles, Montagne, Montgaillard, Moufia, Patates à Durand.

Les prestations se limitent au domaine privatif communal et au domaine public.

II - ALLOTISSEMENT

Les prestations sont alloties par la Municipalité selon la décomposition géographique suivante :

Lot 1 : Moufia, Foucherolles, Bretagne, Chaudron

Lot 2 : Patates à Durand, ZA Finette, Montagne, Montgaillard

III - DESCRIPTIF - QUANTITATIF

Ceux-ci sont précisés sur les pièces jointes au dossier :

- Bordereau des prix unitaires ;
- quantitatifs.

.../...

Le quantitatif de base - surfaces - par prestation et par lot est défini comme suit :

REF	DESIGNATION	Ū	LOT 2	LOT 1
1	Surface des ateliers relais situés en zones d'activités	m 2	10 100	1 000
2	Surface des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activités	m 2	2 700	25Ø
3	Surface des voies publiques desservant les zones d'activités	m 2	7 200	11 300
4	Surface des abords des voies publiques desservant les zones d'activités	m²	7 200	11 300

La quantité (QTE) annuelle est déterminée par la formule suivante: QTE annuelle = QTE de base x Nombre de passages par mois x 12 mois

IV - FREQUENCES:

L'exécution des prestations porte sur deux passages en moyenne par mois pour les prestations 1 et 3 - et sur un passage en moyenne par mois pour les prestations 2 et 4.

Celles-ci sont précisées aux détails estimatifs par application de la formule du III et pourront être augmentées à la demande du maître d'ouvrage.

Y - OFFRE DE PRIX

Les prix unitaires proposés par l'entreprise sont fermes et non révisables et concernent un seul passage.

Les lots sont distincts et peuvent être attribués séparément.

La durée totale des prestations est de UN (1) AN.

VI - PIECES A FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

Les pièces suivantes sont à fournir obligatoirement sous enveloppe scellée:

- Bordereau des prix unitaires ;
- Détails estimatifs.

N°710/ENY/EB/MPH.

NETTOLEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

REF	DESIGNATION	U	F.U.H.T
1	<u>Balayage des ateliers relais</u> <u>situés en zones d'activités</u>	m ⁻²	
	Ce prix rémunère le balayage des espaces communs intérieurs des ateliers et usines relais	Company of the compan	
	Les prestations comprennent :		
	- le balayage des espaces des espaces gazonnés, herbés, ainsi que les espaces bitumés et parkings ;		
	 le ramassage des déchets issus du balayage, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert. 		
2	Tonte des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activité	m≅	
	Ce prix rémunère la tonte des espaces communs intérieurs herbés engazonnés		

.../...

REF	DESIGNATION	U	F.U.H.T
	Les prestations comprennent : - la tonte à la débroussailleuse des espaces gazonnés ou herbés - le ramassage des déchets issus de la tonte, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert.		
3	Balayage des voies publiques desservant les zones d'activités Ce prix rémunère le balayage d'une bande moyenne de 1,00 m située de chaque côté de la voie et en limite de parcelles	m™	
	Les prestations comprennent : - le balayage de cette bande de terrain englobant le fil d'eau du caniveau et le trottoir ; - le ramassage des déchets issus		
4	du balayage, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de transfert. Débroussaillage des abords des voies publiques desservant les zones d'activités	m ⁻²	
entre est des de la constante	Ce prix rémunère le débrous- saillage d'une bande moyenne de 1,00 m située aux abords des parcelles de chaque côté des voies et en limite de celles-ci.		
	Les prestations comprennent : - le débroussaillage de ces bandes de terrain englobant le trottoir;		
	- le ramassage de déchets issus de ce débroussaillage, le transport de ces déchets à la décharge ou en site de trans- fert.		

.

H°373/ENV/EB/MPH.

NEITOIEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

DETAIL ESTIMATIF

LOT 1

REF	DESIGNATION	U	QTE annuelle	P.U.	P.T.H.T.		
1	Balayage des ateliers relais situés en zones d'activités - 2 passages par mois	m²	24 000	•			
2	Tonte des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activités - 1 passage par mois	w≖	3 000				
3	Balayage des voies publiques desservant les zones d'activités 2 passages par mois	W _Z	271 200				
4	Débroussaillage des abords des voies publiques desservant les zones d'activités - 1 passage par mois	w≃	135 600				
====							
TOTAL H.T							

TOTAL H.T	.*
T.V.A	
TOTAL T.T.C	·

H'873/EHY/EB/HPH.

NETTOLEMENT DES ZONES D'ACTIVITES

DETAIL ESTIMATIF

LOT 2

REF	DESIGNATION	U	QTE annuelle	P.U.	P.T.H.T.	
1	Balayage des ateliers relais situés en zones d'activités 2 passages par mois	ωz	242 400			
2	Tonte des espaces gazonnés ou herbés situés en zones d'activités 1 passage par mois	w≖	32 400			
3	Balayage des voies publiques desservant les zones d'activités 2 passages par mois	m≃	172 800			
4	Débroussaillage des abords des voies publiques desservant les zones d'activités 1 passage par mois		86 400			
	TOTAL H.T					
!	T.V.A					
	TOTAL T.T.C					

(QUANTITATIF)

BRETAGNE

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Voies de la Z.A. abords	Z.A. Bretagne	public	balayage débrous- saillage	100 m² 100 m²

(QUANTITATIF)

CHAUDRON

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Voies de la Z.A. les abords	Z.E. Chaudron	public	balayage débrous- saillage	6 000 m [∞] 6 000 m [∞]

(QUANTITATIF)

ZAC FINETTE

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais (3è tranche)	Z.A. chemin Finette	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	1 295 m² 25 m²
Atelier relais (2è tranche)	H	privatif	balayage (EV + voirie) tonte (E.V.)	1 625 m ⁼ 480 m ⁼
Atelier relais		privatif	balayage (EV + voirie) tonte (E.V.)	892 m² 285 m²
Voies des zones d'activités les abords	Finette	public	balayage débrous- saillage	2 600 m² 2 600 m²
Usine relais	Finette	privatif parking	balayage	1 200 m²

(QUANTITATIF)

FOUCHEROLLES

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Usines relais	Z.A. Foucherolles	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	1 000 m ⁼
Voies de la Z.A.	II	public	balayage débrous- saillage	3 000 m²

(QUANTITATIF)

MONTAGNE

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais	Moulin Caser chemin Tamarins	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	400 m≃ 150 m≃
Voies de la Z.A. abords	ch Tamarins	public	balayage débrous- saillage	500 m² 500 m²

(QUANTITATIF)

Z.A. MONTGAILLARD

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais	Z.A. Montgaillard	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	455 m≖ 180 m≃
Voies de la Z.A.	11	public	balayage débrous- saillage	1 000 m² 1 000 m²

(QUANTITATIF)

MOUFIA

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Voies de la Z.A. MOUFIA	Z.A. MOUFIA	public	balayage débrous- saillage	2 200 m² 2 200 m²

Nº703/ENV/EB/HPH.

NETTOLEMENT ZONES D'ACTIVITES

(QUANTITATIF)

PATATES A DURAND

DESIGNATION	ADRESSE	DOMAINE	NATURE DES PRESTATIONS	SURFACES
Atelier relais	Z.A. Patates à Durand	privatif	balayage (EV + Voirie) tonte (E.V.)	4 230 m≃ 1 560 m≃
voies de la zone d'activité	П	public	balayage débrous- saillage	3 000 m≂ 3 000 m≃

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis en séance du samedi 14 décembre 1991 et annexé à la Délibération n° 91/6-30

LE MAIRE Gilbert ANNETTE